

Championnat open du Loir-et-Cher 2026

Saint-Aignan – 28 février et 1^{er} mars

Règlement intérieur du tournoi

Article 1 :

Le Comité Départemental 41 de la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) délègue au club « La Tour de Saint-Aignan » l'accueil de son championnat de parties longues accordant le titre de Champion Départemental des -2400, qui se déroule les samedi 28/02/2026 et dimanche 01/03/2026 à la Salle des Fêtes, 45 rue Ragot à Saint-Aignan.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur licencié à la F.F.E. pour la saison en cours et possédant un classement strictement inférieur à 2400.

Article 2 :

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.) applicables à partir du 1^{er} janvier 2023. Les règles d'appariements sont celles du C04 (F.I.D.E. Handbook) : 5 rondes, appariements au système suisse accéléré S.A.D. ; l'arbitre est assisté par le logiciel PAPI 3.3.8 homologué par la F.F.E.

Les joueurs sont appariés en fonction de leur classement Elo F.I.D.E. ou, à défaut, d'un classement estimé par l'arbitre.

Les joueurs doivent :

- soit figurer avant le pointage sur le site fédéral (<http://www.echecs.asso.fr/>) comme titulaires de la licence A.
- soit régler sur place le montant de la licence A auprès de l'organisateur au plus tard 30 minutes avant l'appariement.

Seuls les participants s'étant acquittés du montant de l'inscription en ligne avant le 27/02/2026 ou sur place, puis ayant pointé 15 minutes au plus tard avant le début de la première ronde, seront appariés, conformément aux règles des compétitions de la F.I.D.E. ; dans le cas contraire, ils pourront être intégrés s'ils se présentent 30 minutes avant l'appariement d'une autre ronde (Chapitre C Retardataires p.123 LA)

Article 3 :

Le championnat se déroule à la cadence de 60 minutes plus 30 secondes par coup pour chaque joueur.

Article 4 : Déroulement

Inscriptions sur place et pointage : Samedi 28 février 2026 de 9h00 à 09h30 (inscription) ou 09h45 (pointage).

Ronde 1 : Samedi 28 février à 10h00

Ronde 2 : Samedi 28 février à 13h30

Ronde 3 : Samedi 28 février à 17h00

Ronde 4 : Dimanche 1^{er} mars à 10h00

Ronde 5 : Dimanche 01^{er} mars à 13h30

Remise des prix : Dimanche 1^{er} mars à 17h00

Article 5 Droits d'inscription

Adultes : 20 € et Jeunes : 10 € jusqu'au 27/02/2026. Adultes : 24 € et Jeunes : 12 € sur place

Répartition des prix : ils sont distribués en fonction du score obtenu suivi des départages (voir article 6).

300 € garantis . Minimum de 75 % des inscriptions reversées en prix (par chèque).

Un prix en espèce pour le Champion départemental 41 ainsi que des prix par catégorie Elo pourront être versés en fonction du nombre d'inscriptions.

La liste complète des prix figure en annexe et sera affichée dans la salle du tournoi après la deuxième ronde. Les joueurs recevront le prix le plus élevé auquel ils peuvent prétendre, l'organisateur étant seul décideur en cas d'égalité de prix. Ne pourront recevoir un prix que les joueurs présents ou représentés à la remise des prix.

Article 6

Les joueurs sont classés par le nombre de points obtenus (victoire : 1 point, partie nulle : 0,5 point)

En cas d'égalité, les joueurs sont départagés par le Buchholz (Somme des points des adversaires rencontrés) intégral, éventuellement le Buchholz tronqué puis la performance.

Article 7

Forfaits : tout joueur apparié qui n'aura pas joué son premier coup dans un délai maximum de 30 min (trente minutes) après le début de la ronde en cours sera considéré comme forfait. Il sera retiré du tournoi sauf s'il se présente à l'arbitre et fournit une explication recevable.

Article 8

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9

Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la F.F.E. et le code de l'éthique de la F.I.D.E. Une proposition de nullité ne peut intervenir qu'après le 20^e coup.

Article 10 Conduite des joueurs

A l'arrivée devant leur échiquier, les joueurs se placent du côté désigné par la feuille d'appariement, vérifient la position des pièces et l'affichage des pendules.

Une tenue et une attitude correcte sont exigées de la part des joueurs.

L'utilisation d'appareils de communication ou de notes manuscrites, sous quelque forme que ce soit, est interdite durant la partie et conduit à sa perte immédiate, à minima.

Les conversations sont interdites dans l'aire de jeu.

Les décisions de l'arbitre sont sans appel durant le tournoi, pour des raisons pratiques. En cas de désaccord, si un joueur souhaite émettre une observation, l'arbitre peut consulter rapidement des collègues présents dans le tournoi avant de statuer définitivement. En cas de nouveau désaccord, le joueur pourra rédiger un rapport circonstancié de plainte ; celle-ci sera jointe au rapport du tournoi, pourra influencer sur le résultat de la partie (classement Elo) mais pas sur le classement du tournoi.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur, ainsi que la Charte du joueur d'échecs.

Le cas échéant, l'arbitre s'inspirera de l'échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi, telle qu'elle est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs.

Conduite des spectateurs

Tout joueur ayant terminé sa partie devient spectateur.

Les spectateurs sont autorisés à circuler dans l'aire de jeu, s'ils respectent les joueurs : silence, pas de mouvement brusque, éviter de se placer directement dans le champ de vision ou de s'appuyer sur les tables de jeu ...

Article 11

Le club « La Tour de Saint-Aignan » se réserve le droit de publier sur son site internet toute photo relative au tournoi. Toute personne ne souhaitant pas voir son image figurer sur le site internet du club devra prévenir les organisateurs avant le tournoi.

Article 12

Les arbitres sont Jean-Claude TEMPLEUR (Arbitre Élite 1) et Loïc DE TARADE (Arbitre Open stagiaire)

Article 13

Ce présent règlement est rédigé par :

- Représentant de l'organisateur : Yves COQUELET
- Arbitre Principal : Jean-Claude TEMPLEUR

L'Arbitre principal

L'Organisateur local